



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Vendredi 29 Juin 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 9.1, 9.2, 6.1, 0.2, 0.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 23h15.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : M. Guy BOURGEOIS suppléant de Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 9.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.2.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL (jusqu'au 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.2) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.2) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du 1.1.8) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean-Luc BARBIER suppléant de M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 9.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 1.1.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (jusqu'au 6.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Robert STEPOURJINE

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, E. BRIOT, G. CHALNOT, YM. DAHOUI, ML. DALPHIN, C. DELBENDE, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, M. LEMERCIER, JS. LEUBA (à partir du 6.2), M. OMOURI, Y. POUJET, R. REBRAB, D. SCHAUSS, R. STHAL (à partir du 1.1.4), M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.1), D. PAINEAU (jusqu'au 1.1.7), C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), C. PREIONI, J. LOUISON, P. BELUCHE, F. LAIDIE (jusqu'au 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN

Mandataires : P. MOUGIN, J. GROSPERRIN, T. BIZE, D. POISSENOT, C. WERTHE, C. MICHEL, E. MAILLOT, L. CROIZIER, N. BODIN, G. VAN HELLE, AS. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), S. PESEUX, T. MORTON, S. WANLIN, C. THIEBAUT, K. ROCHDI (à partir du 1.1.4), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.1), A. FELICE (jusqu'au 1.1.7), G. PACAUD, O. LEGAIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), D. PARIS, T. JAVAUX, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), JP. MICHAUD

Délibération n°2018/004238

Rapport n°7.2 - Protocole de coopération destination « Vallée de l'Ognon »

Protocole de coopération destination « Vallée de l'Ognon »

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire

<i>Sans incidence financière</i>

Résumé :

Dans le cadre du schéma de développement touristique du Grand Besançon validé fin 2017 figure la volonté de développer des partenariats avec la marque Montagne du Jura, les territoires partageant des enjeux communs (territoires de la vallée du Doubs) et les territoires voisins faisant partie de l'arrière-pays de Besançon.

En cohérence avec cette volonté, le Grand Besançon a contribué à la démarche conduite par le Département de la Haute-Saône (70) de construction d'une destination Vallée de l'Ognon. De même que le Département du Doubs (25) et les autres intercommunalités riveraines côté Doubs, Jura et Haute Saône, il a participé au comité de pilotage chargé de piloter la définition d'une stratégie.

A présent, le Département 70 propose à l'ensemble des partenaires de poursuivre cette démarche commune à travers la signature d'un protocole de coopération. Il est proposé de signer ce protocole qui figure en annexe.

I. Le schéma tourisme du Grand Besançon : une volonté de nouer des coopérations

Dans le cadre du schéma tourisme du Grand Besançon validé fin 2017, figure la volonté affichée de développer un partenariat privilégié avec la marque Montagne du Jura, en tant que ville porte d'entrée du Massif du Jura, dont la notoriété et la promotion sont travaillées à l'échelle nationale et internationale. Ce partenariat est d'ores et déjà engagé sur le plan technique.

Cette volonté de développer des coopérations sur le plan touristique s'entend également avec les territoires partageant des enjeux communs avec le Grand Besançon tels que ceux bordant la vallée du Doubs avec lesquels une réflexion sur une candidature à un Contrat de Canal avec la Région Bourgogne Franche-Comté est en cours d'organisation.

Elle s'étend, enfin, aux territoires voisins constituant l'arrière-pays de notre destination comme la vallée de la Loue, ou encore les territoires voisins de la Haute Saône, partenariat dont il est question dans le présent rapport.

II. Participation à la démarche destination « Vallée de l'Ognon »

Le Département 70 a, en effet, engagé une démarche de construction et de valorisation de la destination « vallée de l'Ognon ». A travers cette démarche, le Département de Haute Saône a souhaité s'affranchir des limites administratives pour envisager le développement de cette vallée de part et d'autre de la rivière. Il a ainsi proposé au Département du Doubs, au Grand Besançon, au Grand Dole et aux autres intercommunalités limitrophes de participer au processus de concertation engagé avec les acteurs locaux publics et privés.

Au regard de la convergence de cette sollicitation avec la volonté de coopération du Grand Besançon précédemment rappelée, la CAGB a répondu favorablement. Jean-Yves PRALON, Vice-Président a participé au comité de pilotage chargé de piloter la définition d'un plan d'action. Le service tourisme a participé également au comité technique.

Précisons que quelques communes du Grand Besançon sont directement riveraines de l'Ognon. De plus, la vallée de l'Ognon fait partie de l'arrière-pays de Besançon.

Elle contribue à ce titre, via ses richesses complémentaires et qui lui sont propres (rivière Ognon, cités de caractère, châteaux...), à enrichir l'offre proposée aux touristes sur un territoire élargi. L'objectif partagé étant de les inciter à séjourner le plus longtemps possible dans notre région.

III. Les axes de travail de la destination vallée de l'Ognon

Dans le cadre de cette démarche, le Département 70 et l'agence de tourisme départementale (Destination 70) ont conduit une étude avec l'appui du cabinet ARTEMIA, sur la structuration de l'espace touristique Vallée de l'Ognon. Cette étude a été finalisée début 2018.

Sur la base du diagnostic des atouts et faiblesses, la stratégie retenue consiste à créer les conditions de réussite d'une destination touristique en ciblant cinq objectifs stratégiques :

- jouer la carte de l'excellence de l'offre sur les deux éléments majeurs de la destination que sont l'itinérance de pleine nature et les sites culturels,
- construire des offres innovantes pour des clientèles cibles que sont les « premières fois »,
- concevoir et organiser un évènement totem du territoire,
- construire une identité touristique commune,
- adopter une gouvernance adaptée au périmètre.

Ces objectifs se déclinent de façon opérationnelle en différentes actions qui, pour certaines, sont engagées.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les stratégies touristiques de la Région, des Départements et avec celle du Grand Besançon notamment.

L'étude positionne en effet la Vallée de l'Ognon comme un espace touristique élargi de l'agglomération bisontine, elle-même porte d'entrée d'une marque Montagnes du Jura promue notamment par l'échelon régional et reconnue internationalement.

A noter que parmi ces axes, la thématique de l'itinérance qui intéresse le Grand Besançon est très présente. La Via Francigena en particulier est un élément fort. Cet itinéraire pédestre reliant Canterbury à Rome traverse la Haute Saône pour entrer dans le Grand Besançon à Cussey sur l'Ognon. Le cyclotourisme est également pris en compte, de même que la randonnée kayak sur l'Ognon. Ces activités que la stratégie vallée de l'Ognon met en avant, font aussi sens avec la dynamique autour de l'outdoor que conduit le Grand Besançon.

IV. Protocole de coopération

Le Département 70 propose aux partenaires qui ont été associés à la définition de cette démarche de poursuivre cette coopération à travers la signature d'un protocole.

Ce protocole vise à définir les principes partagés d'une coopération active entre les collectivités signataires afin de favoriser l'émergence et la construction progressive d'une destination Vallée de l'Ognon.

Destination 70 est désigné comme l'organe coordonnateur et facilitateur de la démarche globale, en étroite collaboration avec le Comité Départemental du Tourisme du Doubs (Doubs Tourisme). Il pourra assurer le portage de certaines actions définies dans l'étude Vallée de l'Ognon en accord avec l'ensemble des partenaires.

Via ce protocole, le Grand Besançon s'engage également à participer aux instances mises en place :
Conseil de destination : organisation informelle de portage et de pilotage politique de la destination qui se réunira deux fois par an pour assurer le suivi de la stratégie, faire des propositions et évaluer les actions conduites.

Comité technique de destination : composé des techniciens des offices de tourisme, des collectivités signataires, du Comité Régional de Bourgogne Franche-Comté, de Destination 70 et de Doubs Tourisme, de socioprofessionnels. Il sera chargé d'élaborer des propositions d'actions et veillera à leur mise en œuvre.

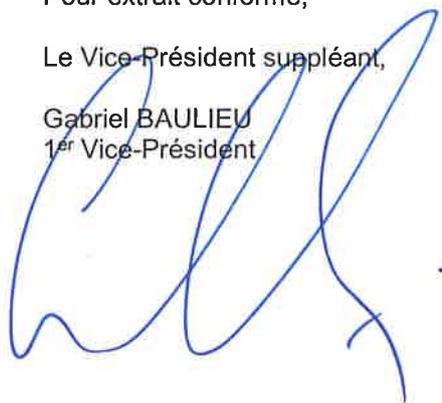
Mmes C. CUINET et C. MICHEL(2) et MM. A. BLESSEMAILLE, L. FAGAUT et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce protocole de coopération Vallée de l'Ognon.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6

Préfecture du Doubs

Reçu le 12 JUL. 2018



Contrôle de légalité

Protocole de coopération Vallée de l'Ognon **Eléments de contexte :**

Des atouts nombreux et variés :

L'Ognon représente sans conteste un des points d'appui de la stratégie de développement et de promotion de cet espace Vallée de l'Ognon à travers notamment les activités liées à la pratique des activités de pleine nature (canôé-kayak, pêche, ...). L'**itinérance** pédestre (Chemin de Compostelle, Via Francigena) et vélo (EV6 et liaison V50-EV6) constituent des marqueurs touristiques de ce territoire aux **richesses patrimoniales** nombreuses et atomisées sur l'ensemble de cette vallée (Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté, château d'Oricourt et autres châteaux ou maisons bourgeoises, ...).

Par sa richesse et son positionnement, **Besançon** constitue un élément incontestable de notoriété et d'attractivité qui profite à un espace rural constitué d'un ensemble de sites riches et diversifiés. **Dole**, par sa situation géographique à la croisée des grands flux économiques est doté d'un environnement naturel et d'un patrimoine historique de premier plan.

Une étude comme point de départ d'une démarche fédératrice :

Le Conseil départemental de la Haute-Saône a engagé une réflexion avec l'ensemble des acteurs du tourisme, publics et privés, sur la structuration de trois espaces touristiques dont Vallée de l'Ognon.

En janvier 2018 a pris fin l'étude portée par le Département de Haute-Saône, animée par Destination 70. A cette occasion, un travail important de concertation et de coproduction avec l'ensemble des acteurs a permis d'affirmer un positionnement touristique et un plan d'actions prévisionnel dont la mise en œuvre a d'ores et déjà démarré.

La stratégie retenue consiste à créer les conditions de réussite d'une destination touristique en ciblant cinq objectifs stratégiques :

- 1 – jouer la carte de l'excellence de l'offre sur les deux éléments majeurs de la destination que sont l'itinérance de pleine nature et les sites culturels,
- 2 – construire des offres innovantes pour des clientèles cibles que sont les « premières fois »,
- 3- concevoir et organiser un évènement totem du territoire,
- 4 – construire une identité touristique commune,
- 5 – adopter une gouvernance adaptée au périmètre.

Ces objectifs se déclinent de façon opérationnelle en différentes actions qui pour certaines sont engagées.

Des ambitions convergentes :

Le **Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté** a adopté un schéma régional de développement touristique et des loisirs ambitieux orienté autour de cinq grands défis à relever qui doit permettre à son terme de gagner des parts de marché pour contribuer à la priorité régionale pour l'emploi.

Le **Département de la Haute-Saône** a fondé sa stratégie touristique sur le développement de l'itinérance, notamment à vélo. Pour ce faire, il a investi différents champs d'intervention : aménagements structurants, qualification de l'offre, événementiel et promotion. Le Département de la Haute-Saône souhaite que soit étudiée la possibilité d'une variante concernant la liaison V50-EV6 passant par Vesoul et Besançon. Cette stratégie s'articule avec le travail de structuration de trois grands espaces de coopération touristique initiée également par la collectivité départementale.

De son côté, le **Département du Doubs** afin de valoriser le potentiel touristique de son territoire, a défini dans son projet « C@P25 » 2016-2021, une stratégie touristique basée sur quatre axes fondamentaux : gouvernance partagée entre l'échelon départemental, régional et local, optimisation de toutes les ressources financières mobilisables, développement d'une offre de produits en phase avec les besoins des clientèles et avec l'évolution des tendances, appui sur les activités de randonnée et de pleine nature.

La déclinaison opérationnelle de ces objectifs, à travers l'appui aux acteurs touristiques apporté par le Comité départemental du tourisme (Doubs tourisme), contribuera pleinement à l'émergence puis au confortement de la destination touristique « Vallée de l'Ognon », et le premier signe fort de cet engagement sera l'implantation d'un panneau « Vallée de l'Ognon » sur l'Autoroute A36 dans sa traversée du Doubs.

La **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon** a validé son schéma de développement touristique fin 2017. Le Grand Besançon se positionne comme une destination urbaine présentant la spécificité d'allier étroitement richesses urbaines, patrimoniales, culturelles et richesses naturelles propices aux sports de nature, et cela dès le centre historique de Besançon cœur de la destination. Elle souhaite s'appuyer dans ce cadre sur son arrière-pays, dont fait partie notamment la vallée de l'Ognon, pour développer des partenariats autour particulièrement de l'itinérance (pédestre sur la Via Francigena, canoë sur l'Ognon, cyclotourisme sur l'eurovélo6, plaisance sur le Doubs...), et étendre ainsi collectivement la fréquentation et la durée de séjour des visiteurs.

La **Communauté d'Agglomération du Grand Dole**, poursuit son développement touristique sur plusieurs axes forts tels que l'itinérance (échappée jurassienne, tourisme fluvial, cyclo-tourisme...), l'événementiel (Cirques et Fanfares, fête de l'eau, Week-end gourmand du chat Perché) et le patrimoine afin de capter les clientèles françaises et étrangères et d'accroître leur durée de séjours sur la destination.

Les communautés de communes du **Pays de Villersexel**, du **Pays de Montbozon et du Chanois**, des **Monts de Gy**, du **Pays Riolais**, du **Val Marnaysien** et du **Val de Gray** interviennent directement ou indirectement dans le champ touristique. Elles ont participé et partagé les conclusions de l'étude Vallée de l'Ognon et ont, à travers leurs offices de tourisme, des habitudes de travail pour assurer des actions de développement et de promotion communes.

Les Communautés de communes **Doubs Baumois** et des **Deux Vallées Vertes** sont convaincues du potentiel de la vallée de l'Ognon et soutiennent fermement cette démarche de développement touristique. D'abord en intégrant la destination vallée de l'Ognon dans leurs stratégies de développement territorial respectives, et ensuite en effectuant le relais vers les offices du tourisme. De plus, les premiers éléments dégagés par le diagnostic tels que l'itinérance de pleine nature articulée avec les sites culturels s'inscrivent complètement dans la logique préexistante sur le Doubs central. A cette échelle, il sera donc nécessaire de faire le lien avec le l'axe touristique voisin qu'est le canal Rhin-Rhône.

Une ambition commune :

Dans un contexte touristique fortement concurrentiel, **la coopération et l'engagement de l'ensemble des partenaires publics et privés impliqués dans le développement touristique doivent permettre à cet espace de projet de devenir à terme un territoire touristique organisé et repéré, par la mise en œuvre d'actions conjointes, partagées et concordantes.**

C'est parce qu'il dispose d'un capital touristique et humain de qualité, organisé et qu'il est promu collectivement qu'un territoire devient attractif et par conséquent tend à devenir une destination touristique repérée.

Cette démarche repose sur la nécessité de s'affranchir des limites administratives et s'inscrit dans une logique de complémentarité avec notamment le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Bourgogne Franche-Comté ou les stratégies départementales voisines. Vallée de l'Ognon est ainsi à considérer notamment comme un espace touristique à intégrer à l'agglomération bisontine elle-même porte d'entrée d'une marque Montagnes du Jura promue notamment à l'échelon régional et reconnue internationalement.

Chaque projet, chaque initiative susceptible de participer au développement touristique de ce territoire doit ainsi trouver dans la démarche proposée un cadre de cohérence, de synergie et d'efficience.

Objet :

L'article L1111-4 du CGCT, modifié par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) dispose que les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier ont compétence partagée en matière de tourisme.

Aux côtés des Départements et des Régions, les intercommunalités ont désormais un rôle essentiel dans cette démarche qui vise à donner au territoire une meilleure visibilité touristique pour espérer générer de meilleures retombées économiques locales sur l'ensemble de la destination.

Le présent protocole a pour objet de définir les principes partagés d'une coopération active entre les collectivités signataires afin de favoriser l'émergence et la construction progressive d'une destination Vallée de l'Ognon.

Principes et gouvernance :

Les collectivités signataires partagent le positionnement global, les valeurs et la stratégie issus de l'étude initiée par le Département dont les conclusions ont été rendues en janvier 2018 et participeront à travers leurs outils et dispositifs techniques à la construction de la destination Vallée de l'Ognon.

Elles s'engagent à travailler ensemble à l'émergence de projets structurants générant attractivité et notoriété touristique, favorisant l'emploi et la création de richesses sur le territoire.

Au titre des missions de Comité départemental du tourisme conformément à l'article L132-2 du code du tourisme, elles reconnaissent l'outil technique Destination 70 comme coordonnateur et facilitateur de la démarche globale qui, en étroite collaboration avec Doubs Tourisme, mobilisera ses compétences dans les domaines de l'ingénierie de projet, de l'animation territoriale et de la promotion touristique des territoires, par le biais du réseau des offices de tourisme, d'autre part.. Destination 70 pourra assurer le portage de certaines actions définies dans l'étude Vallée de l'Ognon en accord avec l'ensemble des partenaires

Les collectivités signataires décident de constituer ensemble un **Conseil de destination**, organisation informelle de portage et de pilotage politique de la destination chargée notamment :

- d'élaborer et d'ajuster une stratégie de développement commune et de proposer des orientations de la destination Vallée de l'Ognon,
- de valider annuellement le plan d'actions communes de l'année suivante et d'acter celui porté par les différents maîtres d'ouvrage en direct,
- d'évaluer les actions communes mises en œuvre,
- de travailler à la création d'une plateforme touristique.

Les orientations et les actions définies par le Conseil de destination s'inscriront en cohérence avec les défis et les objectifs stratégiques du Schéma régional de développement touristique et des loisirs 2017/2022, adopté par l'assemblée régionale le 13 octobre 2017, et doivent permettre d'en favoriser l'appropriation et la déclinaison à l'échelle du périmètre Vallée de l'Ognon.

Ce conseil de destination, qui se réunira deux fois par an, fera l'objet d'une co-animation. Il pourra être complété par des collectivités ou des partenaires non signataires à ce stade du présent protocole.

Parallèlement, un **Comité technique de destination**, composé des techniciens des offices de tourisme, des collectivités signataires (départements, communauté d'agglomération et communautés de communes), de Bourgogne Franche-Comté Tourisme, de Destination 70 et de Doubs Tourisme sera chargé d'élaborer des propositions d'actions à soumettre au Conseil de destination et veillera à leur mise en œuvre une fois la validation obtenue. Ce comité technique sera co-animé par Destination 70 et Doubs Tourisme. Il pourra être complété par d'autres partenaires comme notamment des socioprofessionnels, acteurs essentiels du tourisme.

Ce protocole constitue une étape dans un processus global de structuration de la destination Vallée de l'Ognon. Il pourrait préfigurer la formalisation d'une nouvelle organisation touristique du territoire respectueuse des organisations existantes. Cette organisation aurait pour mission de coordonner et d'œuvrer au développement et au renforcement de la qualité de la chaîne des prestations touristiques de la destination (développement et qualification de l'offre, accueil, information, animation, médiation, promotion de la destination, commercialisation, ...).